



SYNABIO

RAPPORT FINANCIER

2023-2024

Compte de résultat

L'arrêté de comptes pour l'exercice 2023-2024 présente un résultat net excédentaire de 71 055 €, bien au-dessus du budget qui prévoyait un résultat déficitaire de -32 000 €.

Globalement, cet excédent s'explique par :

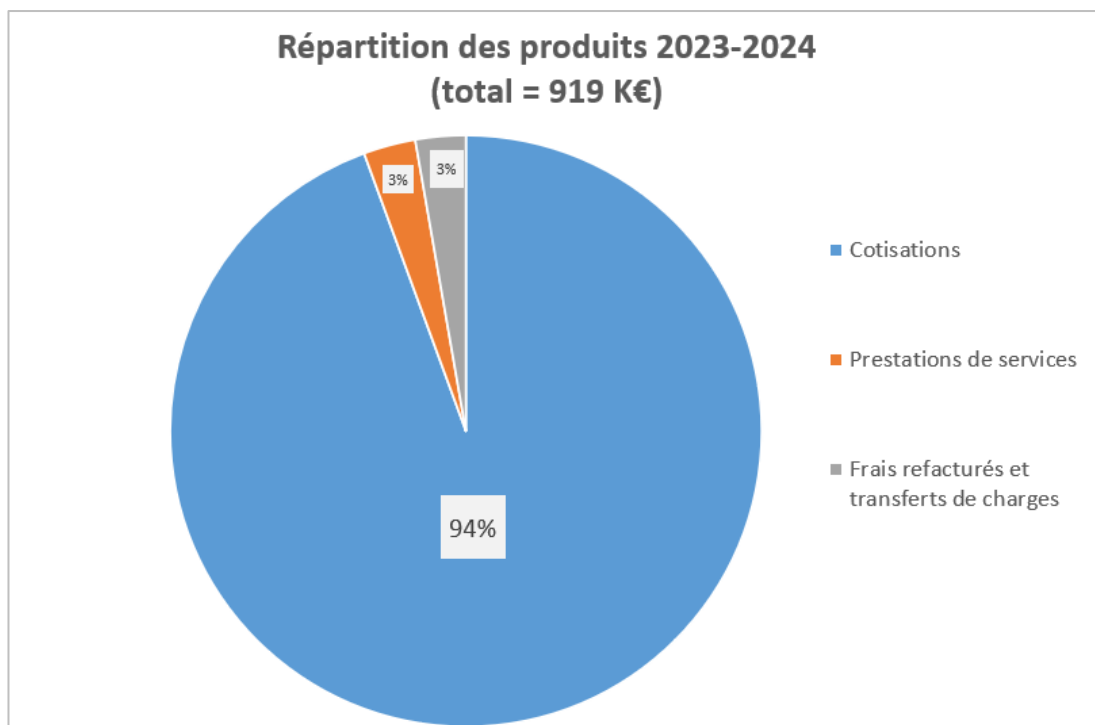
- des cotisations qui ont certes reculé du fait de la crise du secteur bio, mais moins que prévu lors de l'adoption du budget ;
- un effort important de réduction des charges qui diminuent de 108 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Ce résultat montre que l'organisation a su s'adapter rapidement et réagir face aux difficultés du secteur. Toutefois, le marché bio n'a pas vraiment repris et il faut prévoir un nouveau recul des cotisations au prochain exercice (cf budget 2024-2025)

1. Les produits atteignent 918 510 €, soit un écart de + 59.4 K€ par rapport au budget

- **Les cotisations** sont en recul de 36 K€ par rapport à l'exercice précédent atteignant 867 K€ sur cet exercice. Le nombre d'entreprises cotisantes est passé de 212 à 200¹. Parmi ces départs d'adhérents non compensés par des adhésions, 60% correspondent à des jeunes pousses, 25% à des entreprises mixtes ayant une faible part de l'activité en bio et 15% à des PME bio en difficulté ;
- **Les prestations de services sont supérieures de 8.7 K€ au budget.** Nous avons en effet facturé la Maison de la bio pour une prestation d'animation sur une durée de 6 mois qui n'était pas prévue ;
- **Nous avons également bénéficié à mi-parcours de l'exercice d'un financement de la Fondation européenne pour le climat** pour un montant de 14 K€ qui n'avait pas été anticipé (ce produit est comptabilisé dans la ligne « Frais refacturés, produits divers et évènements »)

¹Nombre d'entreprises cotisantes au 30/06 de l'année. Dans le cadre de ce décompte, les filiales des groupes ne sont pas comptabilisées puisque, par définition, il y a une seule entité cotisante par groupe.



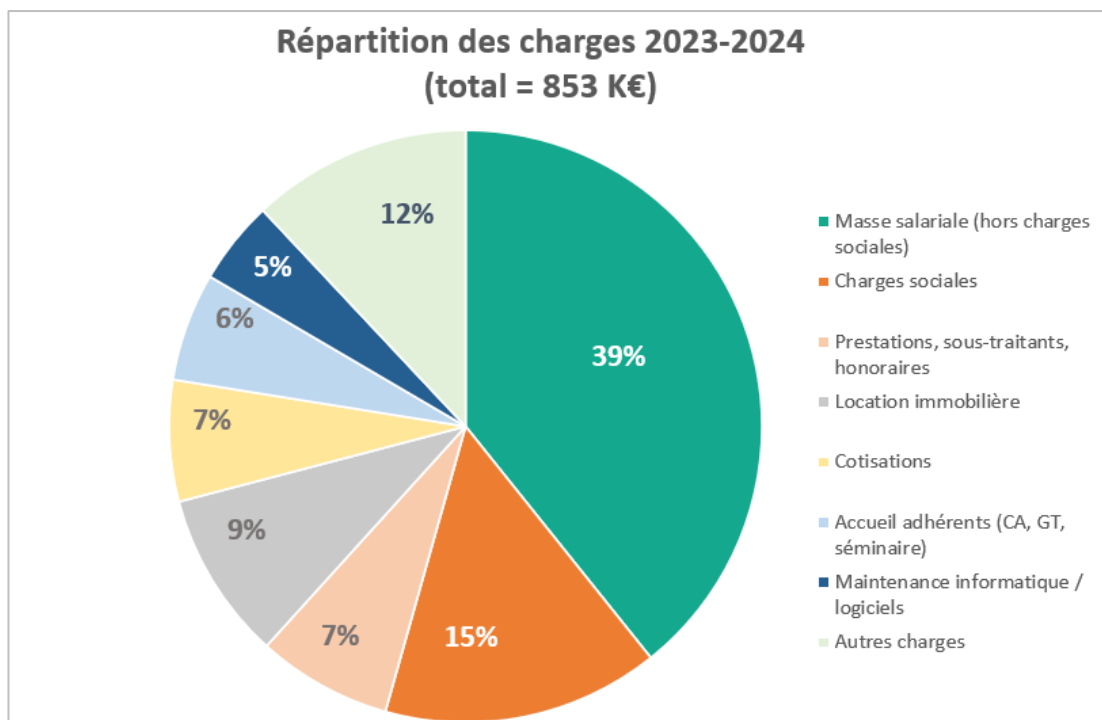
2. Le total des charges courantes s'établit à 853 475 €, soit 40.6 K€ de moins que la prévision budgétaire.

Par rapport au budget, les principales baisses de charges concernent :

- **Les prestations et la sous-traitance** (34 K€, soit -10.7 K€ par rapport au budget), cet écart s'expliquant par la diminution des requêtes d'adhérents sur notre hotline consacré aux négociations. Par ailleurs, nous avions prévu une convention avec l'association Info OGM qui finalement n'a pas abouti ;
- **Les cotisations que nous versons** (56 K€, soit -12 K€ par rapport au budget). Cet écart résulte principalement de la forte réduction de la cotisation appelée par la Maison de la bio ;
- **La masse salariale** (335 K€, soit -8 K€ par rapport au budget). L'écart s'explique par le non remplacement de Mathilde Gsell, notre responsable « plaidoyer et études » pendant son congé parental

D'autres charges ont été davantage réduites que prévu : les charges de mission de l'équipe permanente (-6 K€ par rapport au budget) ainsi que les charges liées aux rencontres avec les adhérents (-3 K€ par rapport au budget) pour lesquelles nous avons privilégié le distanciel.

Parmi les charges supérieures à la prévision budgétaire, figurent notamment les provisions pour créances douteuses (16.4 K€, soit + 6.4 K€ par rapport au budget).



3. Nous avons mis en place depuis 2020 une comptabilité analytique qui nous permet d'établir des comptes de résultats par projets (voir en annexe).

Nous distinguons ainsi :

- les activités qui donnent lieu à des prestations facturées soumises à la TVA (accompagnement vers le label BioED principalement) ;
- le reste de notre activité au service de la communauté des adhérents qui est financé par les cotisations.

En €	Réalisé 2022-2023	Budget 2023-2024	Réalisé 2023-2024	Ecart au budget
Cotisations adhérents agroalimentaire	895 631	823 000	860 139	37 139
Cotisations adhérents cosmétique	7 586	7 000	6 986	- 14
Prestations de services	37 802	17 440	26 175	8 735
Frais refacturés, produits divers & Evenements	4 628	9 458	23 233	13 775
Transfert de charges d'exploitation +recouvrement créances douteuses	7 335	2 202	1 977	- 225
TOTAL DES PRODUITS	952 982	859 100	918 510	59 410
Location immobilière	71 666	72 500	78 443	5 943
Entretien - fournitures - petit matériel	9 394	9 500	7 990	- 1 510
Maintenance informatique / logiciel / achat mat informatique / Site internet	35 044	42 100	38 992	- 3 108
Affranchissement, téléphone	8 084	8 000	7 921	- 79
Assurances	4 449	4 500	4 717	217
Masse salariale (hors charges sociales)	342 396	343 000	335 052	- 7 948
Formation professionnelle continue (formations +cotis OPCALIM)	2 873	4 502	5 319	817
Charges sociales	133 000	133 235	128 950	- 4 285
Impôts directs et taxe sur les salaires	12 140	13 000	10 292	- 2 708
Mission équipe permanente / déplacements	16 687	15 000	9 761	- 5 239
Cotisations	66 678	68 110	56 491	- 11 620
Représentation extérieure	54	100	-	- 100
Accueil adhérents (CA, gpe de W, séminaire)	30 533	22 000	19 055	- 2 945
AG (location de salle, animation et traiteur)	50 814	30 000	31 389	1 389
Edition / Publications - mise en page et impressions	10 261	5 500	4 977	- 523
Information professionnelle (presse, documentation, conférence)	5 484	5 500	7 790	2 290
Honoraires communication	27 467	-	600	600
Salon, Annonces, Insertion, sponsoring	2 696	2 800	2 650	- 150
Honoraires Avocats; dépôt des comptes et marques	6 548	16 000	6 151	- 9 849
Prestations, sous-traitance, honoraires, RetD	64 517	45 340	34 564	- 10 776
Honoraires expert comptable et CAC	17 937	18 000	21 441	3 441
Autres charges dt banque	3 749	3 000	5 172	2 172
Dotation aux amortissements	23 763	19 000	19 376	376
Provisions pr créances douteuses et risques	15 271	10 000	16 382	6 382
Imprévu		3 413		- 3 413
TOTAL DES CHARGES	961 503	894 100	853 475	- 40 625
Résultat financier	2 743	3 000	6 520	3 520
RESULTAT COURANT	- 5 778	- 32 000	71 555	103 555
Produits exceptionnels	82			-
Charges exceptionnelles	21 351			-
RESULTAT NET	- 27 048	- 32 000	71 555	103 555

Bilan 2023-2024

ACTIF NET en €	2022-2023	2023-2024	PASSIF NET en €	2022-2023	2023-2024
Immobilisations incorporelles	52 200	43 735	Report à nouveau	490 493	463 445
Immobilisation corporelles	22 741	18 928	Résultat de l'exercice	- 27 048	71 555
Immobilisations financières	14 473	14 473			
ACTIF IMMOBILISE	89 414	77 136	CAPITAUX PROPRES	463 445	535 000
Créances	153 166	104 371	Dettes fournisseurs	46 214	49 996
Valeurs mobilières de placement	240 153	240 153	Dettes fiscales et sociales	103 769	107 174
Disponibilités	110 681	249 873	Autres dettes	161	46
Charges constatées d'avance	32 668	43 442	Produits constatés d'avance	4 494	14 759
			Provisions	8 000	8 000
ACTIF CIRCULANT	536 668	637 839	DETTES	162 638	179 975
TOTAL GENERAL	626 082	714 975	TOTAL GENERAL	626 082	714 975

A l'actif, les immobilisations incorporelles diminuent en raison de l'amortissement de notre site internet. Les créances sur les cotisations baissent de manière significative ce qui s'explique par les bons taux de recouvrement.

Au passif, les capitaux propres augmentent du fait de l'affectation du résultat de l'exercice (+71.5 K€).

La structure du bilan est saine avec un niveau de disponibilités et de réserves placées satisfaisant.

ANNEXES

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AU COMPTE

(Dont compte de résultat et bilan)

COMPTES DE RESULTAT ANALYTIQUES

SYNABIO
Syndicat Professionnel
16 rue Montbrun
75014 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 30 juin 2024

DGA PARIS
Société d'Expertise Comptable
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris
23 rue d'Anjou 75008 PARIS

Tél. : 01 55 35 99 99

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 30 juin 2024

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Syndicat, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donnée avis d'aucune convention poursuivie ou conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

TG

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris, le 26 septembre 2024



Le Commissaire aux Comptes

DGA PARIS

Thibault GLANATI

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SYNABIO
Syndicat Professionnel
16 rue Montbrun
75014 PARIS

**RAPPORT
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2024

DGA PARIS
Société d'Expertise Comptable
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris
23 rue d'Anjou 75008 PARIS

Tél. : 01 55 35 99 99

**RAPPORT
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2024

A l'assemblée générale de Synabio,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 2 octobre 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 20 septembre 2024 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

TG

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observation

Nous n’avons pas d’observation particulière à formuler.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d’ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

TG

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DU CONSEIL ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au Conseil d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

TG

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le Conseil de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son

rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 septembre 2024



Le Commissaire aux Comptes

DGA PARIS

Thibault GIANATI

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SYNABIO

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	133 060	89 324	43 735	49 166	- 5 431
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours				3 034	- 3 034
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	64 859	45 931	18 928	22 741	- 3 813
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	14 473		14 473	14 473	
TOTAL (I)	212 392	135 255	77 136	89 414	- 12 278
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	24 031		24 031	5 449	18 582
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	94 076	57 021	37 055	112 298	- 75 243
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	43 285		43 285	35 419	7 866
Valeurs mobilières de placement	240 153		240 153	240 153	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	249 873		249 873	110 681	139 192
Charges constatées d'avance	43 442		43 442	32 668	10 774
TOTAL (II)	694 859	57 021	637 838	536 668	101 170
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	907 251	192 276	714 975	626 082	88 893

Bilan(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	463 445	490 493	- 27 048
Excédent ou déficit de l'exercice	71 555	-27 048	98 603
Situation nette (sous total)	535 000	463 445	71 555
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	535 000	463 445	71 555
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques	8 000	8 000	
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	8 000	8 000	
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		133	- 133
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 996	46 214	3 782
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	107 174	103 769	3 405
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	46	28	18
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	14 759	4 494	10 265
TOTAL (IV)	171 975	154 637	17 338
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	714 975	626 082	88 893
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

Tg

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	Variation
Engagements donnés			

SYNABIO

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	867 125	903 217	- 36 092	-4,00
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	26 175	37 801	- 11 626	-30,76
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation				
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	14 245		14 245	N/S
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	1 200	7 335	- 6 135	-83,64
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	9 765	4 629	5 136	110,95
Total des produits d'exploitation (I)	918 510	952 982	- 34 472	-3,62
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	334 863	432 004	- 97 141	-22,49
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	17 834	15 030	2 804	18,66
Salaires et traitements	335 052	342 396	- 7 344	-2,14
Charges sociales	128 950	133 000	- 4 050	-3,05
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	34 462	37 083	- 2 621	-7,07
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1 414	1 991	- 577	-28,98
Total des charges d'exploitation (II)	852 575	961 503	- 108 928	-11,33
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	65 935	-8 522	74 457	873,70
Produits financiers				
De participations	6 520	2 743	3 777	137,70
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	6 520	2 743	3 777	137,70
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	6 520	2 743	3 777	137,70
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	72 455	-5 779	78 234	N/S
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		82	- 82	-100
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		82	- 82	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	900		900	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		21 351	- 21 351	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)	900	21 351	- 20 451	-95,78
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-900	-21 270	20 370	95,77
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	925 030	955 806	- 30 776	-3,22
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	853 475	982 855	- 129 380	-13,16
EXCEDENT OU DEFICIT	71 555	-27 048	98 603	364,55
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

SYNABIO

Annexe

Annexe

PREAMBULE

Le Syndicat national des transformateurs et distributeurs de produits naturels et de culture biologique (SYNABIO) est un syndicat professionnel créé depuis 1976 qui fédère les entreprises fabriquant et distribuant des produits certifiés selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Le SYNABIO a pour objet l'étude et la défense des intérêts matériels, moraux, économiques et sociaux des fabricants et distributeurs de produits certifiés selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Le SYNABIO est essentiellement financé par les cotisations de ses adhérents. Toutefois, afin de répondre aux besoins exprimés par certains de nos membres, nous sommes amenés à développer de nouvelles prestations donnant lieu à facturation.

L'exercice social clos le 30/06/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 714 974,65 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 71 555,08 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/09/2024 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le syndicat a créé deux secteurs d'activité à compter de cet exercice.

- Secteur non lucratif : Défense des intérêts des adhérents ;
- Secteur lucratif : Prestations de services réalisées

L'excédent global de cet exercice s'élevant à 71 555 euros est réparti comme suit :

- Secteur non lucratif : Excédent de 155 032 euros
- Secteur lucratif : Perte de 83 477 euros

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les états financiers sont établis en conformité avec :

- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce
- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par les règlements suivants
- le règlement de l'ANC 2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations de droit privé à but non lucratif modifié les règlements suivants.
- le règlement du CRC 2009-10 du 3 décembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants :

- Préciser à compter de..., et la méthode retenue.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Tg

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	128 534	4 526		133 060
Immobilisations corporelles	62 287	2 572		64 859
Immobilisations financières	14 473			14 473
TOTAL	205 294	7 098		212 392

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	76 334	12 990		89 324
TOTAL I	76 334	12 990		89 324
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	11 024	3 359		14 383
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	28 522	3 027		31 549
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	39 546	6 386		45 931
TOTAL GENERAL (I+II)	115 879	19 376		135 255

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	14 473		14 473
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	94 076	94 076	
Autres créances	43 285	43 285	
Charges constatées d'avance	43 442	43 442	
TOTAL	195 276	180 803	14 473

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	4 000
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	321
TOTAL	4 321

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	43 135	15 086	1 200	57 021
Comptes financiers				
TOTAL	43 135	15 086	1 200	57 021

Tg

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	490 493	-27 048			463 445
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-27 048	27 048	71 555		71 555
Dont générosité du public					
Situation nette	463 445		71 555		535 000
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	463 445		71 555		535 000
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		463 445
SOLDE		463 445

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	8 000			8 000
TOTAL (II)	8 000			8 000
TOTAL GENERAL (I+II)	8 000			8 000
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	49 996	49 996		
Dettes fiscales et sociales	107 174	107 174		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	46	46		
Produits constatés d'avance	14 759	14 759		
TOTAL	171 975	171 975		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	45 408
Dettes fiscales et sociales	50 611
Autres dettes	
TOTAL	96 019

Annexe (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT***Tableau des ressources*

Répartition par secteur d'activité	Montant
Cotisations	867 125
- reversement des cotisations	-56 471
Prestations de services	26 175
Contributions financières	14 245
Autres produits	9 765
Produits financiers	6 520
TOTAL	867 359

Annexe (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	6	
Non cadres	1	
TOTAL	7	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 778 E.

Tous les niveaux

COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE

SYNABIO

Edition du : 01/07/2023 au 30/06/2024

Avec brouillard

Hors simulation

Codes analytiques : ASYNABIO à ASYNABIO

Tous les niv...

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net
CHARGES D'EXPLOITATION : Achats de marchandises Variation de stock (marchandises) Achats d'approvisionnement Variation de stock (approvisionnement) Autres charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Rémunération du personnel Charges sociales Dotations aux amortissements Dotations aux provisions Autres charges Charges financières	 307 309 16 753 287 357 110 897 19 376 14 086 1 414	PRODUITS D'EXPLOITATION Ventes de marchandises Production vendue (biens et services) Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Autres produits Produits financiers	 23 255 883 347 6 520
TOTAL (I)	757 191	TOTAL (I)	913 122
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	900	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	758 091	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	913 122
BENEFICE OU PERTE	155 032		
TOTAL GENERAL	913 122	TOTAL GENERAL	913 122